

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 29 juin 2026

Déploiement du plan agriculture Méditerranée pour 2026

À la demande du ministère chargé de l'agriculture et dans la continuité du plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique lancé en juillet 2024, FranceAgriMer déploie trois dispositifs d'aide en juillet 2026.

Le plan agriculture Méditerranée vise à reconnaître des démarches territoriales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. À cette fin, le dispositif prévoit la labellisation d'aires agricoles de résilience climatique (AARC), dans l'objectif de concrétiser des projets de structuration de filières agricoles, agroalimentaires et non alimentaires. Ces projets doivent permettre de créer de la valeur ajoutée et de renforcer la souveraineté alimentaire à partir de productions agricoles résilientes.

Le **guichet « émergence AARC »**, doté de 500 000 €, vise à accompagner les acteurs locaux, agricoles et agroalimentaires, collectivités territoriales et leurs groupements, dans la réalisation d'un diagnostic territorial et dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique. Ce plan d'action a vocation à répondre aux objectifs identifiés par la démarche territoriale qui sera déposée dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt gérés par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour être labellisée AARC.

L'**appel à projets « structuration de filières »**, doté de 7,5 millions d'euros, vise à soutenir la structuration et la transformation à l'aval des filières agricoles, agroalimentaires et non alimentaires ayant pour objectif l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et la gestion de la ressource en eau. Ce dispositif a vocation à soutenir prioritairement les projets reposant sur des actions de structuration aval, de transformation, de logistique, de commercialisation et d'organisation économique. Ces projets s'inscrivent dans les AARC labellisées par la DRAAF de la région concernée. Les projets seront évalués puis classés au regard des critères de performance environnementale et économique.

Pour les projets de structuration de filières s'inscrivant dans une AARC qui ne seraient pas encore matures, le **guichet « maturation de projets »**, doté de 500 000 €, vise à soutenir les études préalables au montage d'un projet de structuration de filières. Cet accompagnement financier est ainsi à destination des projets qui seront déposés dans le cadre de l'appel à projets « structuration de filières » du plan agriculture climat Méditerranée.

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 25 38 / 01 73 30 22 54

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr

Les démarches territoriales et projets doivent se situer majoritairement dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Corse-du-Sud et Haute-Corse pour la région Corse ; Ardèche et Drôme pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ; Aude, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne pour la région Occitanie ; Lot-et-Garonne pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Ces trois dispositifs ouvrent le **29 juin 2026 à 14 h 00**.

Toutes les informations liées à ces dispositifs sont à retrouver sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/aides/par-programme/planification-ecologique>

A propos de FranceAgriMer

Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Établissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>

Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 25 38 / 01 73 30 22 54

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr